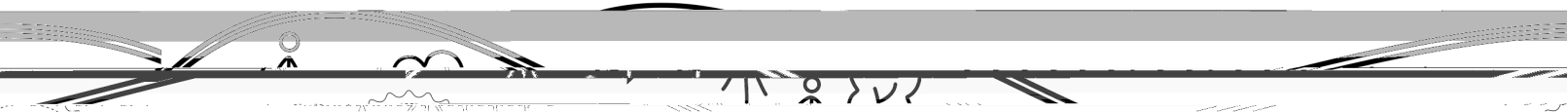


Faits saillants Séance ordinaire du conseil des commissaires 21 février 2024

Le conseil des commissaires a adopté la résolution suivante :



IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la conclusion d'un contrat de service de vérification comptable d'une durée de trois (3) ans prévoyant deux (2) options additionnelles de renouvellement d'une durée d'un (1) an chacun, pour une durée totale de cinq (5) ans;

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur ATTENDU QUE, conformément au *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics*, « un organisme public peut conclure un contrat à exécution sur demande avec un ou plusieurs entrepreneurs lorsque des besoins sont récurrents et que la valeur monétaire des travaux de construction, le rythme ou la fréquence de ceux-ci sont incertains »;

Contrat à exécution sur demande

Systèmes intérieurs ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-209-07 concernant un contrat à exécution sur demande pour des travaux relatifs aux systèmes intérieurs et l'ouverture, le 12 février 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

CC-240221-MR-0078

ATTENDU QUE l'appel d'offres a été divisé en trois lots régionaux (région est, région nord et région ouest) pour permettre à chaque soumissionnaire de faire une soumission sur un ou plusieurs lots;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie un contrat de trois ans (1 an + 2 périodes optionnelles d'un an chacune) pour des travaux relatifs aux systèmes intérieurs (hac)2.(.)Tj0.00n